



Prime de fin de carrière en cas de divorce

Par **ambre59**, le **12/12/2008 à 16:09**

bonjour, rnActuellement en divorce, mon ex mari va prendre sa retraite en septembre 2009, sa prime de fin de carrière va t'elle rentrer dans le partage?rnMerci

Par **Tisuisse**, le **12/12/2008 à 18:09**

Bonjour,rnrnEtes-vous déjà séparés (même non divorcés) ?rnSi oui, la prime n'entrera pas dans le partage, si non, ce sera au JAF d'en décider et en fonction des conventions collectives de branches.

Par **ambre59**, le **12/12/2008 à 19:11**

bonsoir, rnNous sommes non divorcés, mais séparés .rnJ'ai une autre question , peut être pourrez vous m'apporter aussi une reponsernJe vais sûrement avoir une pension alimentaire , l'on me dit que si je me remet avec quelqu'un , cette pension sera d'office supprimée!rnMerci

Par **Tisuisse**, le **12/12/2008 à 22:42**

La pension alimentaire n'est jamais à destination de l'ex-conjoint mais elle n'est versée que par le parent qui n'a pas la garde permanente des enfants.rnAvez-vous un ou plusieurs enfants mineurs vivants sous votre toit ?

Par **Marion2**, le **12/12/2008 à 22:46**

Bonsoir Tisuisse,
Je pense que ambre doit confondre pension alimentaire avec prestation compensatoire.
Bonne soirée

Par **Tisuisse**, le **12/12/2008 à 22:49**

C'est aussi ce que je pensais mais j'ai voulu insister d'abord sur la pension alimentaire avant d'orienter vers la prestation compensatoire.

Par **ambre59**, le **13/12/2008 à 09:47**

bonjour,
J'ai déjà une pension alimentaire , j'ai 58 ans ,il est parti en me laissant avec mon salaire d'assistante maternelle du moment , 280 euros, je n'ai plus d'enfants a charge.
J'espère avoir une prestation compensatoire, j'ai vecu 36 ans avec ce monsieur.

Par **Tisuisse**, le **13/12/2008 à 09:56**

Ce que vous touchez est une prestation compensatoire, vous ne pouvez donc pas en avoir une seconde.

Par **ambre59**, le **13/12/2008 à 11:03**

merci